

Emballage et Environnement: une responsabilité partagée

Noël CLAIROUIN

Directeur Technique DAVIGEL SAS

Plan de l'exposé

1-LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

1.1 le décret 98 / 638

1.2 l'application concrète du décret

2- POUR UNE APPROCHE CONJOINTE INDUSTRIELS/UTILISATEURS

2.1 la phase de conception et la définition des fonctionnalités

2.2 l'écoconception partagée

3- CE QU'IL FAUT RETENIR

Le décret 98 / 638

- ✓ A l'origine:
 - Directives européenne 94/62/CE et 2004/12/CE
 - Décret d'application 98 – 638
- ✓ Un objectif clair = réduction de l'impact de l'emballage sur l'environnement
- ✓ Une méthodologie = le Dossier de Conformité Environnemental
- ✓ Un organisme de contrôle: la D.G.C.C.R.F

Que dit le décret ?

- ❑ L'emballage doit être conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité par l'utilisateur
- ❑ L'emballage doit être conçu, fabriqué et commercialisé de manière à permettre sa réutilisation ou sa valorisation, y compris son recyclage et à réduire au minimum son incidence sur l'environnement
- ❑ L'emballage doit être conçu et fabriqué en veillant à réduire au minimum la teneur en substances et matières nuisibles et autres substances dangereuses des matériaux d'emballage et de leurs éléments, en particulier dans le traitement des déchets d'emballage

Le champ d'application du décret

- *Qui est concerné ?*
 - le fabricant d'emballage ou son mandataire:
 - Le distributeur ou le fabricant doit exiger de ses fournisseurs d'emballages la conformité au décret des marchandises qu'il lui livre
 - Le responsable de la mise sur le marché d'un emballage plein
 - L'industriel est responsable de la justification du dossier de réduction à la source

- *Quels sont les emballages concernés ?*
 - De l'emballage au contact alimentaire à l'emballage de regroupement

 - Les emballages de transport (palettes, intercalaires, films,..)

Application concrète pour les industriels

Les prescriptions

- Prévention par réduction à la source
- La réutilisation doit être envisagée
- Au moins une valorisation possible parmi:
 - Recyclage
 - Valorisation énergétique
 - Compostage ou biodégradation
- Minimisation des substances dangereuses (classées N)
- Respect de normes en métaux lourds (Pb,Cd,Hg,Crh)

Le responsable

- Le concepteur = le fabricant d'emballage ou celui qui met le produit sur le marché
- Le fabricant d'emballage
- Le fabricant d'emballage
- Le fabricant d'emballage
- Le fabricant d'emballage
- Le fabricant d'emballage

La réduction à la source: une obligation pour le concepteur de l'emballage

- ❑ Il faut justifier que dans la conception du produit fini on a mis tout en œuvre afin de limiter l'impact de l'emballage sur l'environnement
 - ❑ La norme EN 13428 définit la réduction à la source: *le poids et/ou le volume des emballages primaires, et /ou secondaires et/ou tertiaires ont été minimisés tout en garantissant:*
 - *La fonctionnalité de l'emballage tout au long de la chaîne*
 - *La sécurité et l'hygiène pour le produit et pour l'utilisateur*
 - *L'acceptabilité du produit emballé par l'utilisateur*
- nécessité d'identifier les points critiques qui interdisent toute réduction supplémentaire du poids ou du volume de l'emballage

Le Dossier de Conformité Environnemental



Prévention par réduction à la source

Liste de contrôle d'évaluation

Identifiant produit :

Emballage primaire :

Emballage secondaire :

| Critères de Performance | Exigence la plus pertinente/importante | Point Critique | Références |
|---|--|----------------|------------|
| 1-Protection du produit | | | |
| 2-Procédé de fabrication | | | |
| 3-Mode de Conditionnement / remplissage | | | |
| 4-Logistique | | | |
| 5-Présentation et commercialisation | | | |
| 6-Acceptation consommateurs | | | |
| 7-Informations | | | |
| 8-Sécurité | | | |
| 9-Législation | | | |
| 10-Autres aspects | | | |



Fait à :

Le :

Nom et signature :

Responsable packaging

Directeur usine

Les critères de performance pour la réduction à la source (exemples)

✓ Protection du produit

- L'humidité
- Les gaz (O_2 , ..)
- Préservation des arômes
- La lumière
- La chaleur
- Les vibrations
- La compression
- Les infections microbiologiques
- Les corps étrangers

✓ Processus de conditionnement/remplissage

- La stabilité du produit sur les convoyeurs
- La résistance aux chocs
- L'espace de tête minimal
- La contrainte de remplissage
- La préhension par la machine
- La productivité de la ligne

Les critères de performance pour la réduction à la source (exemples)

✓ Acceptation consommateur

- La taille unitaire (mono / multi portion)
- L'ergonomie de la manipulation
- L'ouverture / fermeture
- La capacité de vidage (bouchon,..)
- Le stockage/la durée de conservation
- L'inviolabilité

✓ Information

- Les informations sur le produit
- Les instructions de stockage
- Les instructions de mise en oeuvre
- L'information sur les dangers
- Les codes barres (traçabilité,..)


✓ Sécurité

- La sécurité du produit à l'ouverture
- La sécurité à l'utilisation
- Dispositif de sécurité enfants
- L'inviolabilité
- Résistance à la surpression (montagne, transport aérien,..)

Evolution du cadre réglementaire

- La directive 2004/12/CE : traduit une volonté politique au niveau de l'Europe dans la ligne de l'Agenda 21
 - Introduit des objectifs quantitatifs au niveau des états membres à l'horizon du 31.12.2008:
 - ✓ Réduction de 60% en poids pour le verre
 - ✓ Réduction de 60% en poids pour le papier & le carton
 - ✓ Réduction de 50% en poids pour les métaux
 - ✓ Réduction de 22.5% en poids pour les plastiques
 - ✓ Réduction de 15% en poids pour le bois
 - Induit des plans d'actions au niveau de chaque état membre afin d'atteindre ces objectifs
 - Etablit une révision de ces objectifs tous les 5 ans par la suite

Exemple concret: le Plan National d'Achat Durable

- Introduit des exigences liées à la l'environnement dans le cadre des marchés publics
 - Repose sur une une stratégie d'achats durable
 - Fixe des objectifs quantifiés
 - Des références à des normes précises, des écolabels, ou des mentions relatives à la protection de l'environnement doivent figurer dans les marchés publics, y compris les marchés de produits alimentaires
-  Les fournisseurs et les donneurs d'ordres doivent s'adapter

Pour une approche conjointe industriel / utilisateur

- Pendant la phase de conception du produit
 - analyse fonctionnelle de l'emballage pour son utilisation finale
 - ✓ Manutentions
 - ✓ Temps de réchauffage
 - ✓ Aide au service (par l'utilisateur ou par le consommateur)
 - ✓ Conservation
 - ✓

- Ecoconception de l'emballage: l'analyse de son cycle de vie
 - Définition du cycle de vie
 - Examen du bilan environnemental
 - Choix des matériaux
 - Aspects économiques

Analyse de Cycle de Vie (ACV)

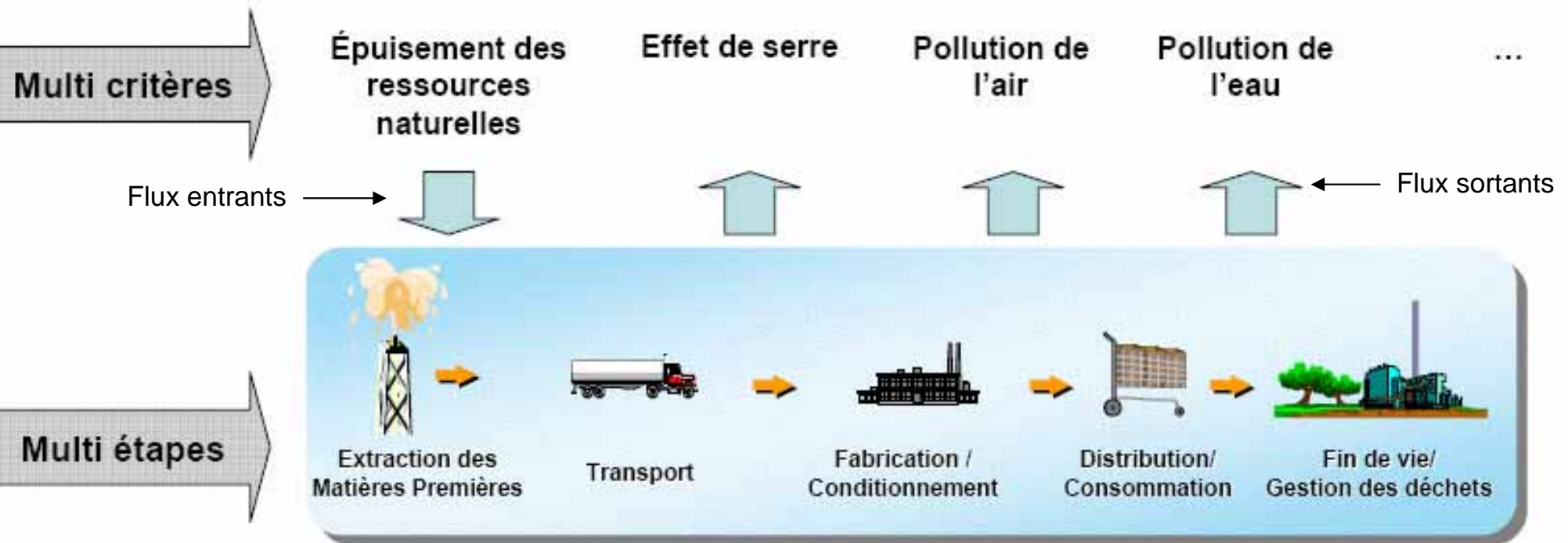
L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement d'un système comprenant l'ensemble des activités associées à un produit ou un service, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets.

Normalisée au niveau international (normes ISO 14040 à 14043), cette méthode consiste à réaliser les bilans des consommations de ressources naturelles, d'énergie et d'émissions dans l'environnement (air, eau, sol) du produit ou service étudié.

Ces flux de matières et d'énergies sont ensuite agrégés pour quantifier les indicateurs d'impacts sur l'environnement.

ANALYSE DE CYCLE DE VIE

► Une méthode de quantification des impacts potentiels sur l'environnement causée par un produit tout au long du cycle de vie



Standardisée par la norme ISO 14 044

Le choix des matériaux

- Il faut optimiser de nombreux paramètres:
 - Impératifs fonctionnels (sécurité alimentaire, utilisation finale,..)
 - Respect du décret 98-638
 - Exigences des donneurs d'ordre (Marchés publics,..)
 - Ecobilan de l'emballage
 - Cout du produit final

- Exemple de réflexion sur un cas concret:
 - Barquette plat cuisiné pour cuisines centrales



Actuel

Alternative 1

Alternative 2

Barquette CPET

- énergie fossile
- recyclable

Film de thermoscellage PET

- recyclable

Barquette fibres végétales

- ressource renouvelable
- valorisation barquette en compostage, retourne en grande partie dans le cycle végétal

-Mais nécessité d'un film interne anti-migrations qui ne va pas en compostage

→ Solution = pellicule en résine bioplastique

Film de thermoscellage → solution = flow-pack cellulose ou bioplastique

Barquette CPET

- énergie fossile
- récupération pour réutilisation
- structure de prélavage chez utilisateur
- structure de collecte
- impact pollution de l'eau

Film de thermoscellage → flow-pack en cellulose ou bioplastique

Ce qu'il faut retenir:

- Le dispositif réglementaire est conséquent et il introduit des obligations de résultats pour tous les acteurs: industriels, collectivités, Etat...
- La sensibilisation des acteurs de la filière est vraiment en marche
- Les connaissances technologiques sur les matériaux et les solutions de recyclabilité progressent rapidement

➤ mais de nombreuses questions restent posées:

- ✓ Les entreprises doivent être structurées pour réaliser les dossiers de conformité environnementale ainsi que les études d'éco-conception
- ✓ Une analyse ACV coûte en moyenne 100 k€
- ✓ Il faut du temps pour réaliser ces études ainsi que pour croiser les exigences réglementaires, celles du produit et celles du client utilisateur
- ✓ Le client peut-il accepter ces délais et surtout de payer plus cher un produit qui respecte mieux les contraintes environnementales qu'un autre ?
- ✓ Le client a-t-il les connaissances suffisantes pour évaluer qu'un produit est plus performant qu'un autre sur le plan environnemental ?
- ✓ un risque de surenchère peut donc survenir, voire même une forme de discrimination pour les petites entreprises

Je vous souhaite de bons achats
durables !